

REUNION DE CONCERTATION PUBLIQUE - SECTEUR CENTRE DU SITE NATURA 2000
« RHONE AVAL » - ROQUEMAURE - 18 JANVIER 2013.

Personnes présentes :

ARNASSANT Stephan	PNR de Camargue
BONNAFOUS Nicolas	La Farge Granulats – Responsable Environnement
BOUSQUET Chantal	Mairie de Roquemaure
BRUSSON Romain	CNR – DD Avignon
CAMARD Alain	Naturaliste Société d’histoire naturelle de Vaucluse
CRAYSSAC Anne	Mairie de Roquemaure
DAMI Laura	PNR de Camargue
DUMAS Gilles	Président du comité de pilotage du site
GRAV Jacques	Mairie de Sorgues - Urbanisme
HANNECART Etienne	Fédération Inter Départementale Environnement Avignonnais (FIDEA)
JACOB Lionel	LPO
LAZIN David	PNR de Camargue
MANETTI Patrick	Mairie de Roquemaure - Urbanisme
PICARD Raphael	Communauté des communes de la côte du Rhône Gardoise (CCCRG)
PRAVIN Marion	ONF
QUEYRANNE Roger	Mairie de Roquemaure
REINEKING Sigrun	Association Vivre la Plaine de l’Abbaye
SCOTTO Sandrine	ONF
SIBE Viviane	Chambre d’agriculture 84
SOUCIET Frank	Communauté des communes des Pays de Rhône et Ouvèze (CCPRO)
TATONI Thierry	IMBE et rapporteur scientifique du site

Mot d’accueil :

Accueil de M. Roger Queyranne , Mairie de Roquemaure.

Contexte :

Avant la finalisation du TOME1 du document d’objectifs du site Natura 2000 « Rhône aval », le Parc naturel régional de Camargue, opérateur du site, lance une phase de concertation publique afin de

débatte de la cohérence des objectifs de conservation et de gestion qui seront proposés dans le document.
Ce type de réunion sera réalisé sur trois secteurs géographiques : au nord, au centre et au sud.

Le compte-rendu suivant concerne le deuxième secteur, celui du centre, compris entre les communes de Chusclan/Piolenc au nord et Comps /Vallabrègues au sud.

Ordre du jour :

- Présentation des enjeux détectés sur le secteur.
- Proposition des objectifs de conservation.
- Proposition des objectifs opérationnels.

Présentation du Parc naturel régional de Camargue :

La saisie des données n'étant pas encore terminée, la présentation des enjeux se base sur les analyses actuelles. Le site Rhône aval est un site long (environ 150 km), linéaire et très aménagé.

Le site est caractérisé par une faune et une flore très riches et marquées par la présence de la quasi-totalité des espèces recherchées dans le cadre des suivis Natura 2000.

Sur le secteur centre, différents points de richesse faunistique et floristique ont été également retrouvés. Cette richesse est sûrement due à l'influence de ses annexes et des bras morts assez nombreux dans le secteur. Une vingtaine de sites à enjeux ont été mis en évidence par les bureaux d'étude.

Les objectifs de conservation proposés pour l'ensemble du site sont au nombre de dix: huit objectifs de conservation transversaux (communs aux habitats et aux espèces de la directive Habitat) et deux objectifs pour les espèces.

Pour plus de détails sur les enjeux, les objectifs de conservation et les objectifs opérationnels, vous pouvez consulter le diaporama présenté lors de cette réunion sur le site du Parc naturel régional de Camargue dans la Rubrique « Natura 2000 », dossier « Rhône aval » (<http://www.parc-camargue.fr/index.php?pagendx=1037>).

Débat

CCPRO : De quel lit majeur on parle ?

PNR de Camargue : Dans l'état actuel, le lit majeur dont on parle est tout de même limité par le périmètre du site. Nous nous rapprocherons des politiques publiques telles que le Plan Rhône et le SDAGE pour rester sur le même

périmètre d'action, au moins pour les actions proposées qui sont en cohérence avec ces politiques. Un des objectifs du DOCOB sera justement de renvoyer vers les autres outils disponibles au travers des autres politiques publiques, tout en restant cohérent avec elles.

LPO : Pourquoi la loutre n'est pas identifiée dans les enjeux du site ?

PNR de Camargue : La loutre est effectivement présente sur le site mais la carte présentée ne se base pas encore sur les données réelles car elles ne sont pas encore disponibles. Le point a dû être oublié ce jour, mais, effectivement, la loutre est présente sur le secteur et elle aura sa place parmi les enjeux..

FIDEA : Il faut veiller aux mots utilisés pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés pour le lecteur (ex. « lit majeur », « prélèvement excessif »).

LPO : Ajouter l'objectif « reconstituer les boisements en cas d'absence ». Veiller à ne pas trop favoriser la reconnexion de toutes les mares avec le fleuve : cela peut être préjudiciable pour certaines populations. Contrôler le développement pas seulement des espèces exotiques mais également de certaines espèces désormais communes mais envahissantes.

FIDEA : La question est comment contrôler ce développement ?

PNR de Camargue : C'est effectivement un gros enjeu et c'est pour cela qu'on ne dit pas « éradiquer » car cela est désormais difficile voire impossible, mais contrôler. Cela dépend également des financements mis à disposition pour ce genre d'action.

FIDEA : Quel type de sensibilisation pour le public ? Il existe souvent des plaquettes mais peu spécifiques...comment comptez-vous faire ?

PNR de Camargue : Le problème est qu'il est difficile d'obtenir des budgets de communication lors de l'animation du DOCOB. La sensibilisation se fera en se basant sur d'autres moyens d'actions (par exemple le Plan Rhône), ainsi qu'à travers le site internet accessible à tous.

PNR de Camargue (avant-propos sur l'objectif de conservation n°7): Natura 2000 n'apportera pas de plus-value à tout ça. Les moyens de mettre en œuvre ces actions seront liées à d'autres politiques publiques.

FIDEA : Il est tout de même très important de mettre ce point car il permet de s'appuyer dessus, contre les usines par exemple.

Chambre de l'Agriculture 84 : Quelle est la valeur juridique de ces objectifs de conservation ? Est-ce que l'opérateur risque quelque chose si un objectif n'est pas atteint ?.

PNR de Camargue : L'opérateur du site répond à un cahier de charge de la DREAL. Le DOCOB donne une

cohérence globale à l'ensemble des politiques concernant le site. Il est difficile de dire quel est le risque encouru par l'opérateur du site si un objectif n'est pas atteint.

M. Hammecart (comm. pers.) : En tant que participant à la commission européenne, je sais que l'opérateur est en droit de dénoncer un évènement qui s'avère être contre les objectifs du site. Il ne risque pas une sanction pour autant.

LPO : (obj. de conservation n° 9) Il vaut mieux utiliser des termes comme « corridors biologiques » et « passage à faune » au lieu de « ponts verts » : c'est plus clair. Il faut également ajouter qu'il ne s'agit pas seulement d'améliorer la qualité d'accueil mais aussi de transition des espèces.

Chambre de l'Agriculture 84 : Dans l'objectif n°9, il est préférable utiliser l'expression « promouvoir les pratiques respectueuses... », au lieu de « Limiter l'usage de... ».

PNR de Camargue : Effectivement, nous reprendrons la même formulation dans les différents objectifs afin de ne pas compliquer la lecture et l'interprétation de l'énoncé.

LPO : (obj. de conservation n° 10) Il est souhaitable d'intégrer une réflexion sur le danger des éoliennes et du photovoltaïque pour les oiseaux ainsi que pour les chiroptères.

CCPRO (Remarque générale sur Natura 2000 et notamment sur les évaluations d'incidence) : Il est malheureusement regrettable que, même pour réaliser des travaux tout à fait en accord avec les objectifs de conservation que vous avez listés, nous sommes bloqués pendant des mois et des mois par des dossiers d'évaluation d'incidence. Même si, en tant que technicien, je peux comprendre la cause du ralentissement, l'élu ne comprend pas la justification de ce retard pour la réalisation de l'action et peut perdre son intérêt pour cette dernière.

Président du COPIL : Le blocage vient des délais d'instruction du dossier et non de Natura 2000 ou de l'opérateur du site.

PNR de Camargue : Le dossier d'évaluation d'incidence n'est pas le plus long à établir. De plus, les services de l'état freinent logiquement les procédures lorsque le DOCOB du site n'est pas validé. Il sera sans doute plus facile une fois que le DOCOB sera terminé d'accélérer ces délais.